

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA PROMOTION ET DE
LA TRANSFORMATION DES PRODUITS FORESTIERS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF PROMOTION AND PROCESSING
OF FOREST PRODUCTS

Yaoundé, le
the

26 MAI 2005

N° **0177** /CEQTAB/MINFOF/SG/DPT/SDPTB/SSS/BA

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT EN QUALITE DE TRANSFORMATEUR DE BOIS

Le Ministre des Forêts et de la Faune soussigné, certifie, en application des dispositions des articles 114, 115 et 120 du décret n° 95/531/PM du 23 Août 1995, fixant les modalités d'application du Régime des Forêts notamment en ce qui concerne :

- 1)-L'origine des produits à transformer ;
- 2)- L'enregistrement des bois à l'entrée et à la sortie des unités de transformation ;
- 3)- La conformité des produits aux normes de transformation en vigueur ;
- 4)- La production des rapports d'activités ;

Que la **Société d'Exploitations Forestières et Agricoles du Cameroun (SEFAC S.A) BP : 3266 Douala** est enregistrée au Ministère des Forêts et de la Faune (Direction de la Promotion et de la Transformation des produits Forestiers) sous le **N°188 TB/DPT/SDPTB/SSS/BA** en qualité de Transformateur de Bois.

Le non respect des dispositions réglementaires ci-dessus, expose le contrevenant à des sanctions prévues par les textes en vigueur.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré à l'intéressée pour servir et valoir ce que de droit. / -

